



Remboursement Frais de fonction (Mise en application à compter du 1^{er} juin 2022)

EPREUVES DU CALENDRIER FEDERAL		
	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
Toutes disciplines sauf BMX	Arbitre : 50 € Chronométreur : 60 €	0,33 € du km
BMX (liste 2)	Arbitre : 40 €	

EPREUVES DU CALENDRIER REGIONAL		
	Indemnité forfaitaire	Frais kilométriques par véhicule (distance aller-retour)
Route	Arbitre : 40€ Chronométreur : 50€	
Toutes catégories		
Cyclo-cross	Arbitre : 40€ Chronométreur : 50 €	15 € si distance AR < 100 km 25 € si distance AR > 100 km
Piste	Arbitre : 25€ Chronométreur : 40 €	
νπ	Arbitre : 50€ Chronométreur : 50 €	

Pour une journée continue ou une demi-journée avec 3 départs ou plus : 10 € supplémentaires, pour toutes les disciplines hors BMX.

Panier repas non prévu par l'organisateur : 13 €

NB: Si un Arbitre réside hors des limites du Comité Régional, le quota kilométrique sera facturé du siège du Comité Régional au départ de l'épreuve ALLER-RETOUR.

Remarques:

Sont pris en charge par le Comité régional :

- Les arbitres désignés sur les championnats régionaux sauf pour la série ACCESS et le BMX.
- Un arbitre supplémentaire sur les épreuves officielles du Comité régional (Coupe d'Ile de France decyclo-cross, Coupe d'Ile de France de VTT cross-country Challenges du CIF route), qui pourra être désigné par la CRCA pour l'établissement des classements généraux.

Dans toutes les autres situations la prise en charge revient au club organisateur.